

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
2 avril 2007**

Présences:

Co-Présidents : Nathalie BEGUIER et Jean Michel PIERRE

Membres : Vincent BEAULIEU ; Christiane BERNIS ; Anne-Karine BESSEAU ; Francine BOHIN ; Alain BOHLER ; Marie-Reine CHATAIGNON ; Alain CLUZEAU ; Alain CRIGNON ; Françoise DEPLAGNE ; Philippe GENET ; Anne-Marie GOURJAULT ; Brigitte JOUHANIQUE ; Bernard JOURDAIN ; Gérard JOURDAIN ; Michèle JOUSSEAUME ; Nicole GRAVAT ; Françoise MAYE ; Jean-Pierre OUMALIA ; Paul PELLETIER ; Laurence PINSCLoux ; Yves SULLET ; Mireille TREBUCQ ;

Service Vie Participative : Lydia ZANETTE ; Anne-Cécile RESCOURIO

Excusé(s) : Bernard JOURDAIN ; Gilles ALBERT ; Grégory BELY ; Daniel COURANT ; Laurent FELIX ; Elisabeth GEMMERLI ; Jacques KALBACH ; Anne-Marie KUHN ; Christine LEVAIN ; Bernard MONTAIGNE ; Dominique OCTOBRE ; Jean Marie WACK.

Intervenants :

- Jean Gabriel HERNANDEZ, Directeur de la Régie des déchets ménagers, Cyril BAUMARD, Adjoint au Directeur de la Régie des Déchets Ménagers
- Yvette BLONDY pour l'Union Nationale des Amis et des Familles de malades Mentaux (UNAFAM) ; Bernard HUMEAU et Véronique BLONDIN pour le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Sébastien DUGLEUX , Responsable du Bureau d'études Espaces Verts et Naturels

Public : 11 personnes

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 février 2007
- Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers : traitement des impasses, point de rapprochement et rappel des consignes de tri par la régie des Déchets ménagers
- Présentation de l'UNAFAM et du GEM
- Présentation de l'esquisse d'aménagement de l'îlot Tartifume
- Compte rendu des commissions
 - ⇒ groupe de travail règlement intérieur
 - ⇒ groupe de travail Aliénor d'Aquitaine
 - ⇒ Commission cadre de vie et environnement
 - ⇒ Commission voirie

Financement voté lors de la séance :

- Participation au financement de l'étude pour l'aménagement et la requalification de l'îlot Tartifume : 30 000 euros

1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

Un membre du public souhaite que ses remarques soit rajoutées au compte rendu. La modification sera effectuée sur le portail de la Ville de Niort.

2/ Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers.

a) Point de rapprochement et traitement des impasses

La communauté d'agglomération Niortaise envisage de mettre en place des points de rapprochement des bacs de ramassage.

Les habitants sont invités à regrouper leurs conteneurs. Des points de regroupement seront marqués au sol (toutes les 2 habitations). La collecte ne s'effectue qu'au niveau des points.

Les camions ne seront plus autorisés à reculer dans les impasses ne disposant pas de raquette de retournement.

Ces nouvelles mesures visent

- à améliorer les conditions de travail, d'une part en limitant la dangerosité souvent liée au recul dans les impasses : le manque de visibilité, et la difficulté à manœuvrer avec des voitures en stationnement engendrent de nombreux accidents, mortels dans 50 % des cas. D'autre part ces dispositions visent également à une diminution de la pénibilité du poste en limitant le nombre de descente/montée sur la benne.
- A maîtriser les charges de fonctionnement du service , et donc l'augmentation de la taxe
- A augmenter la valorisation des déchets

b) Amélioration du tri

- Bacs jaunes : aujourd'hui, les bacs jaunes sont collectés et partent vers Bressuire pour y être traités, cependant 20% de la collecte revient en décharge à Niort, faute de tri. L'objectif est de ramener ces refus à 10 %. (Coût du transport du Vallon d'Arty à Bressuire : 21,08 euros/tonne. La société chargée d'effectuer le tri, facture à la collectivité 178,02 euros/ tonne.
- Bacs verts (fermentescibles) : beaucoup de déchets compostables sont malheureusement enfouis car mal triés. Il est appelé que tous les restes de repas peuvent être collectés dans le bac vert.
 - ↳ coût de l'enfouissement : 106 euros/tonne
 - ↳ coût du compostage : 30 euros/tonne

c) questions :

- Est-il prévu une facturation au poids ?
 - ↳ Cette solution n'est pas du tout envisagée dans l'immédiat car elle engendre d'autres problèmes économiques et sociaux.
- Dans quel bac déposer les ampoules longue durée ?
 - ↳ Les ampoules de longue durée peuvent être déposées dans les déchetteries où elles seront redirigées vers EUROSILOM, société spécialisée dans le traitement des ampoules. En revanche, les autres ampoules doivent être déposées dans le bac réservé aux ordures ménagères (couvercle orange)
- ...et les litières pour animaux, et les sacs réservés aux déjections canines ?
 - ↳ Bac réservé aux ordures ménagères (couvercle orange)
- Que prévoit la réglementation sur les horaires de sorties et rentrées des poubelles ?
 - ↳ La réglementation votée en 1989, prévoit que les poubelles soient sorties en soirée, et doivent être ramassées par les propriétaires au plus tard à 17 heures le jour de la collecte.
- Où mettre les poubelles quand des maisons particulières sont transformées en plusieurs appartements ?
 - ↳ Ces changements d'affectation d'un local sont soumis à une autorisation délivrée par le service de l'urbanisme. Lorsque le dossier est traité, il est systématiquement soumis à la régie des déchets ménagers pour avis. En effet l'immeuble doit disposer d'un local suffisamment grand, affecté aux poubelles.
- Une collecte en fin d'après midi est elle envisagée ?

↳ L'expérience a déjà été menée par le passé. Dans la mesure où les résultats en terme de propreté de la voie publique (et plus particulièrement le centre ville) n'étaient pas plus concluants, aucune modification n'est envisagée dans l'immédiat.

3/ Présentation de l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux) et du GEM (Groupe d'Entraide aux Malades Psychiques)

Intervenants : Yvette BLONDY, Présidente de l'UNAFAM, Bernard HUMEAU et Véronique BLONDIN, animateurs du Groupe d'Entraide Mutuelle

L'UNAFAM est une association nationale créée en 1963 et reconnue d'utilité publique en 1968. Son objectif vise à aider les malades psychiques et leur famille. Cette aide se matérialise au travers de groupes de parole, des conseils, d'aide à l'insertion professionnelle.

2% de la population est touchée par ces maladies.

Le groupe d'Entraide Mutuelle Niortais est créé en 2006. Il dispose actuellement d'un logement étudiant au Clou Bouchet, rue Champollion et devrait emménager dans des locaux plus grands situés place Aliénor d'Aquitaine, en fin d'année.

Pour l'instant 40 personnes y sont accueillies (moyenne d'âge 35 ans) Le GEM aide les malades à rompre l'isolement et la solitude, à reprendre confiance en eux, quelquefois au travers de gestes simples du quotidien. Il est ouvert du mardi au samedi de 14 h à 18 heures.

Le GEM participera à la fête du quartier et plus particulièrement au Congrès national des Clowns.

Les animateurs invitent toutes les personnes désireuses d'en savoir plus de venir découvrir les locaux

4/ Présentation de l'esquisse d'aménagement de l'îlot Tartifume

a) Les intentions de projet à l'échelle de la ville et du quartier

- Requalification et valorisation des venelles par la création (restitution) de circulations douces entre le quartier haut de la rue de Strasbourg et le quartier bas de l'avenue de Paris
- Mise en valeur du belvédère sur la ville que constitue le débouché des venelles sur le coteau
- Création d'un espace public de quartier par la valorisation du coteau et de la zone centrale occupée par les bassins d'orage. Intégration visuelle et fonctionnelle des bassins d'orage
- Intégration spatiale et traitement de la zone de stationnement
- Valorisation des accès au site en minimisant notamment l'impact des aménagements routiers.

b) Le programme

Il s'agira de redonner de la cohérence et de la qualité à l'ensemble des sous secteurs. Cela passe par la requalification plus ou moins importante de certains d'entre eux mais également par la recherche de continuité de cheminements.

Valorisation des venelles :

- les accroches de la rue de Strasbourg
- les traitements des sols
- la valorisation du belvédère sur la ville
- la descente sur le coteau et la continuité des cheminements piétonniers.

Valorisation du coteau : Il s'agit d'amplifier ses qualités existantes. Il s'agit de créer un espace singulier de jardins suscitant autant le repos (confortement et traitement des terrasses en jardins de senteurs, de fleurs, vergers, vignes,...) que le jeu (espaces d'aventure et de découverte où l'on peut grimper, se cacher derrière les murets, les arbres, les haies...)

Intégration visuelle et fonctionnelle des bassins d'orage dans le site.

Intégration spatiale du parking dans le tissu urbain : traitement des limites (reprise et réhaussement des murs) et de la liaison piétonne traversante, plantation d'arbres.

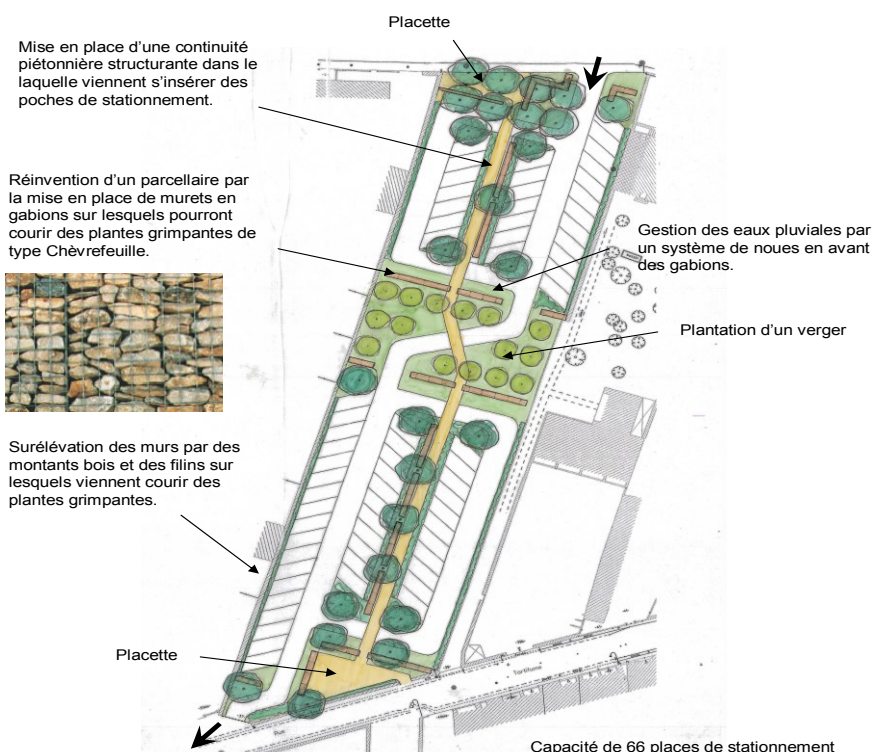
Dans un premier temps la ville prévoit de procéder à l'aménagement d'un espace de stationnement.

L'aménagement s'inscrit dans le parcellaire mais ne prime pas sur l'aménagement global. Il permet toutefois de rompre la linéarité d'un parking, de réinventer des murets et d'aménager un espace de verger. Il s'agit donc d'optimiser le stationnement (66 emplacements prévus) tout en favorisant le confort : parking à sens unique pour faciliter la circulation, et nombreuses plantations afin d'ombrager les emplacements.

Dans le cadre de l'étude globale de requalification du site du coteau de Tartifume, il y a lieu de procéder à des études techniques spécifiques, notamment sur des éléments de maçonnerie (murs de soutènement, escalier, terrasses, murets)

Demande de participation au financement des études spécifiques, à hauteur de 30 000 euros
↳ tous les membres du conseil votent en faveur de cette dépense.

Aménagement d'un espace de stationnement



5/ Groupe de travail règlement intérieur

Il est proposé aux membres de se prononcer sur l'adoption éventuelle d'un règlement intérieur, sachant que lors de la séance du 24 octobre, une majorité de membres préférerait se référer à la charte.

Mise au vote : « Etes vous favorables à l'adoption d'un règlement intérieur ? »

Nombre de votants : 19 + 3 pouvoirs

Pour : 13

Contre : 9

Le conseil de quartier se réunira le mardi 24 avril à 18 h 30 pour débattre du contenu du nouveau règlement intérieur, revu par le groupe de travail.

6/ Groupe de travail Aliénor d'Aquitaine

La réunion a pour but de présenter au groupe de travail, constitué d'habitants volontaires et de conseillers de quartier, les deux principaux axes retenus pour l'amélioration des espaces situés au pied des immeubles de l'OPAC : l'implantation future d'une antenne CLSH dans des locaux de la Ville situés au rez-de-chaussée de la place Jacques de Liniers et la réhabilitation des jeux pour enfants de la place Aliénor d'Aquitaine incluant la valorisation de ses accès.

Une seule habitante est présente à cette réunion. Un concours de circonstances a voulu que la fête de printemps de l'école Paul Bert se déroule le même jour...

La présentation des résultats de l'enquête et des pistes d'actions retenues est néanmoins faite. Les remarques de l'habitante et celles des conseillers de quartier sont recueillies.

- Peu d'enfants utilisent la piste de skate
- Peu d'adolescents sur ces places, surtout les plus jeunes
- Faire des jeux pour les 7-10 ans (cf enquête)
- L'espace chien est utilisé, mais pas par tout le monde
- Rendre l'espace chien moins visible
- Prendre en compte les besoins des personnes âgées du quartier

Prochaines échéances de la concertation :

- La Fête des clowns, organisées par l'ESN, et qui a lieu habituellement sur la place Aliénor d'Aquitaine au mois de mai ou juin (à voir avec l'ESN). Ce serait un bon moyen d'aller à la rencontre des habitants qui y seront et de les informer des pistes d'action retenues.
- Avoir l'estimation du coût des travaux de réfection des locaux pour l'antenne CLSH.
- Une réunion publique à prévoir pour la rentrée en fonction des avancées du projet.
- Faire un article dans le Vivre-a-Niort et le Couleurs Quartiers dès que le projet est sur les rails.

7/ Commission Cadre de Vie et Environnement

demande de fiches de proximité :

- cale du port : demande de sécurisation du gros trou situé en bordure de quai
- rue Fontanes : demande de nettoyage du terrain vague situé sur la droite après le virage.
- Rue du maréchal de Lattre de Tassigny : dépôt d'ordures sur le site de l'ancienne station essence (terrain privé)
- Rue du Général de Gaulle : stationnement sauvage sur le parking situé derrière le collectif.
- Rue du Petit Banc, Mellaise et Macauderie : Pourquoi ces rues ne sont elles pas traitées dans le cadre des travaux de la place du Roulage ?
↳ Ces travaux seront réalisés dans un deuxième temps. Toutes les rues ne peuvent être traitées simultanément

8/ Commission voirie

cf compte rendu de la commission

- rue Voltaire : les membres de la commission voirie sont défavorables au projet d'îlot en milieu de chaussée au niveau du 29/34. Ils préconisent plutôt l'installation de 2 passages surélevés.
- Rue Voltaire(haut de la rue) : carrefour Strasbourg Voltaire, Virecourt, Martin la place de stationnement neutralisée gêne la visibilité car constamment occupée
- Rue Chabaudy : suite au refus de la commission de la proposition faite par le service de la voirie, elle propose l'installation de potelets à certains endroits uniquement

- ↳ face à la rue du 4 septembre, 2 plots existants, en rajouter 2 autres sur l'autre côté
- ↳ entre n°96 et 102 : installation de 8 plots
- ↳ devant le Trésor Public : installation de 8 plots
- ↳ intersection avec la rue de la Marne : demande de sécurisation du virage
 - rue Martin : pas de panneau indiquant le sens de priorité de la circulation placé dans le bas de la rue

demande de fiches de proximité

- rue de Strasbourg : au niveau du 177 une place réservée aux personnes à mobilité réduite est matérialisée. La commission précise que la personne qui utilisait cette place est décédée. Elle demande donc que celle-ci soit transformée en case de stationnement .
- Rue Martin : la clôture du chantier (construction d'une résidence) empiète sur la chaussée, ce qui rend la circulation à double sens difficile.
- Rue de Strasbourg / Sortie rue Virecourt vers rue Voltaire
- Rue du 4 septembre : demande de mise en sens unique de la rue. De plus la commission suggère de réglementer le stationnement d'un seul côté de la rue (coté impair).

Les membres de la commission voirie souhaitent être associés à la réflexion sur la sécurisation de l'école Sainte Thérèse.

Une rencontre avec le responsable du bureau d'études de la voirie a eu lieu le 16 mars dernier sur place.

9/ Informations diverses

- La passerelle de l'Aubarrée est désormais ouverte à la circulation piétonne. Les travaux vont se poursuivre côté Vieux ponts à partir du lendemain du week end de Pâques, mais ne nécessiteront plus de fermer cette passerelle. Prochaine étape : occupation de quelques places de parking pendant 4 jours par une grue place des Ormeaux (sans doute à partir du 16 avril)
- Signalétique : la procédure de passation d'un nouveau marché est engagée avec deux objectifs essentiels: la mise en place d'une nouvelle signalétique (plus mieux) sur l'ensemble de la ville, en remplacement de celle existante et permettre de répondre aux nouvelles demandes en attente depuis plusieurs années.

Le lancement de la consultation des entreprises est prévu début mai pour attribution du marché au conseil municipal du 29 juin.

Sous réserve que ce planning soit tenu, la mise en place de la nouvelle signalétique commencera à la rentrée de septembre par la signalétique hôtelière.

- **Ateliers participatifs Handicap :**

La Loi de 2005 sur le handicap impose aux villes la mise aux normes des bâtiments recevant du public. 4 ateliers sont donc proposés. (Etablissements recevant du public, circulation/ voirie ; logements ; activités, loisirs)

Il serait souhaitable que tous les conseils de quartier soient représentés par 1 ou 2 membres, motivés pour travailler sur le sujet.

Prochaine séance le mardi 24 avril à 18 h 30 pour discuter du règlement intérieur

Réunion du bureau le mercredi 16 mai

Assemblée Générale le mardi 19 juin.

Fin de la séance 21H15